

## Extrait du Registre des Délibérations

L'an Deux Mille Vingt et Un, le 25 mars à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame LALIGANT, Vice-Présidente.

- **Étaient présents :** Mme LALIGANT, Mme CHEVALLIER, Mme CREVON, M. JULIEN, Mme LELARGE, Mme VAN DUFFEL, Mme PLESSIS, M. LEVASSEUR, Mme LEVACHER, Mme FORESTIER, M. MARAIS.
- **Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**
- **Étaient absents excusés :** Mme BENDJEBARA-BLAIS, Mme BOUJDI.
- Assistaient également à la séance Mme CANU, M. PERSIL, M. BELLAY.
- **Secrétaire de séance :** Mme CHEVALLIER, assistée de M. PERSIL.
- **Date de la convocation :** jeudi 18 mars 2021.

**Nombre de Membres en Exercice : 13**  
**Nombre de Présents : 11**  
**Nombre de Votants : 11**

**N°: 12/2021**  
**AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE**  
**« SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE »**

Madame LALIGANT, Vice-Présidente du CCAS, expose ce qui suit :

Le vote du compte de gestion et du compte administratif par le conseil d'administration du CCAS, clôt juridiquement l'exercice et rend disponibles les résultats. La délibération d'affectation du résultat est ainsi adoptée lors de la même séance.

Pour rappel, à la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif faisait apparaître un déficit de fonctionnement d'un montant de 852,60 €. Au même titre que les déficits antérieurs, il avait été décidé d'affecter ce déficit sur la réserve de compensation constituée en 2017.

Les comptes approuvés de l'exercice 2020 font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement d'un montant de -84,84 € ;
- Un excédent d'investissement d'un montant de 0,56 €.

Il est donc proposé :

- D'intégrer le déficit de 84,84 € à la réserve de compensation, compte 106868, constituée à l'issue de l'exercice 2017, pour une somme globale de 7 077,55 €. Ainsi, à l'issue de l'affectation des résultats de l'exercice 2020, le montant de la réserve sera de 6 113,57 €.
- De reporter l'excédent d'investissement de 0,56 € au compte 001 de l'exercice 2021.

La présente décision d'affectation sera transmise au Département, autorité tarifcatrice, qui devra faire connaitre sa décision tant sur le résultat déterminé que sur l'affectation retenue.

Ainsi, en cas d'avis différent de celui retenu par le conseil d'administration, une nouvelle délibération devra être prise afin de se conformer à l'avis du Département.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu le rapport de Madame la Vice-Présidente,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, loi complétée par celle n°83-663 du 22 juillet 1983,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ainsi qu'aux sections de Centre Communal d'Action Sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale de Marseille et Lyon,
- Vu la loi du 6 Février 1992 ayant étendu aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3500 habitants et plus, l'application de l'article L-2312-1 3<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il y a lieu de fixer l'affectation du résultat 2020 du budget annexe « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile »,

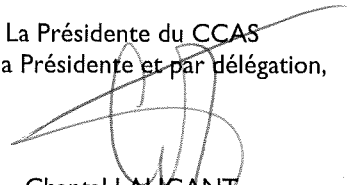
DECIDE

- d'approuver l'affectation des résultats comptables 2020 définie ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures,

La Présidente du CCAS  
Pour la Présidente et par délégation,



Chantal LALIGANT  
Vice-Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600500-20210325-12-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021